



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU  
11 AVRIL 2013 (LE CHEYLARD)**

**« MILIEU AQUATIQUE »**

**SITE NATURA 2000 B6/FR 820 1658  
« VALLEES DE L'ÉYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS »**

**PRESENTS**

Olivier CAGAN (Maison Régionale de l'Eau), Valérie CHARVILLAT (SMEC – Chargée de mission Coordination rivière), Guillaume CHEVALIER (SMEC – Chargé de mission Natura 2000), Marc CHOUTEAU (SMEC – Président du COPIL du site Natura 2000 B6), Théo DUPERRAY (Expert astacicole), Vincent PEYRONNET (FDPPMA de l'Ardèche), Julie RIGAUX (BE NATURALIA – Chef de projet de rédaction du DOCOB du site B6), Jean-Sébastien ROS-RUIZ (SMEC – Technicien de rivière)

**EXCUSES**

Lucille BOBET (Conseil Général de l'Ardèche), Nicolas DUPIEUX (Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche), Martine GRIVAUD (Direction Départementale de l'Ardèche), Laurent MANDRAS (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

**OBJET DE LA REUNION :**

La réunion, qui ciblait le périmètre d'étude DOCOB du site B6, avait pour ordre du jour :

- Faire le bilan des données existantes en termes de faune piscicole et astacicole,
- Faire le point sur les suivis piscicoles en cours, particulièrement celui établi par la FDPPMA 07 en 2012,
- Faire le point sur les études prévues, autres que celle du DOCOB,
- Echanger sur les enjeux « milieu aquatique » du site B6 en rapport à la démarche Natura 2000,
- donner des pistes à la MRE pour qu'elle établisse sa stratégie d'inventaire piscicole et astacicole dans le cadre de la réalisation de l'étude DOCOB du site B6.

**RAPPEL DU CONTEXTE DE LA REUNION ET PRESENTATION DES PERSONNES PRESENTES**

Un rappel de l'objet de la réunion et une présentation du bureau d'études NATURALIA en charge de la réalisation du DOCOB du site B6 et de la Maison Régionale de l'Eau (MRE) en charge du volet « Milieu Aquatique » sont présentés en introduction à la réunion.

Après un bref tour de table, la parole est donnée à Olivier CAGAN (Chargé d'étude MRE) afin qu'il fasse état de la synthèse bibliographique qu'il a réalisé.



## I. VOLET PISCICOLE

Les éléments bibliographiques recueillis sur le contexte piscicole font apparaître différentes campagnes de pêches, la donnée est plus fournie sur les affluents que sur l'Eyrieux lui-même,

Des données relatives à des pêches d'inventaires réalisées par la FDPMA sont manquantes,

La question de réactualisation de la donnée ou d'acquisition de nouvelles données est posée,

Les données antérieures à 2008 (5 ans) sont considérées comme anciennes,

Les cours d'eau du Charnut, de l'Aurance et les affluents de la Dunière : le Doulet et le Chiat, ne font état d'aucune donnée sur le contexte ichtyologique,

Au regard du Formulaire Standard de Données (FSD) du site B6, les espèces piscicoles à enjeux sont :

- Le Blageon (BLN) : cette espèce fait lieu à de la donnée,
- Le Barbeau méridionale (BAM) : cette espèce fait lieu à de la donnée,
- Le Chabot (CHA) : pas de données sur cette espèce,
- La Lamproie de Planer (LPP) : pas de données sur cette espèce,

Les espèces Chabot et Lamproie de Planer semblent être absentes du site B6, et de manière générale du bassin versant de l'Eyrieux. L'inscription du Chabot au FSD du site B6 vient peut-être du fait qu'une autre espèce : le Chevaîne, soit également appelé « Chabot » dans la vallée de l'Eyrieux,

La pertinence de réaliser des inventaires sur ces deux espèces est mise en cause,

Les autres espèces à enjeux, mais non mentionnées dans le FSD sont :

- Le Toxostome (TOX) : sa présence est avérée sur la basse vallée de l'Eyrieux (aval de Saint-Sauveur) ainsi que sur la partie aval de la Gluèyre,
- L'Anguille (ANG) : sa présence a été mise en évidence sur l'Eyrieux et la Gluèyre sur les communes de Saint-Sauveur de Montagut et Les Ollières,

Il est rappelé que la basse vallée de l'Eyrieux comprise jusqu'au barrage du Nassier est inscrite en liste 1 et liste 2 (Zone d'Action Prioritaire pour l'espèce Anguille), en conséquence l'ensemble des seuils de cette zone doivent être équipés, d'ici 5 ans, d'ouvrages de dévalaison et d'amontaison. Face à l'enjeu de l'espèce Anguille et aux travaux devant favoriser les migrateurs amphihalins, l'ONEMA a mis en place un suivi de l'Anguille sur la ZAP de l'Eyrieux. Tous les 3 ans des pêches d'inventaire propres à cette espèce seront réalisées, la première de ces pêches a eu lieu le 19 avril 2012, sous la confluence Gluèyre/Eyrieux,

Compte tenu des échanges préalables, il est proposé pour l'étude du DOCOB, de cibler les inventaires sur les espèces suivantes :

- Le Barbeau méridional (réactualisation de la donnée),
- Le Blageon (réactualisation de la donnée),
- Le Toxostome (actualisation de la donnée),

Se pose la question des cours d'eau et secteurs à prospecter pour inventorier ces 2 espèces,



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Clair@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



Dans le cadre d'une étude complémentaire à réaliser pour la mise en œuvre du 2<sup>nd</sup> Contrat de Rivière « Eyrieux-Embroye-Turzon », il est indiqué que 4 pêches d'inventaires piscicoles sont prévues sur l'Eyrieux intégrant le périmètre d'étude DOCOB :

- Secteur des gorges
  - 1 station aux environs de Peychères (Saint- Julien Labrousse),
  - 1 station entre Trouiller le Bas et La chaise (Saint-Barthélémy le Meil-Beauvène),
- Secteur intermédiaire : 1 station entre La Pimpie et le seuil des Avallons (Les Ollières/Dunière),
- Secteur de plaine alluviale : 1 station à Terra (Saint-Laurent du Pape),

Il est ajouté que dans le cadre du suivi piscicole des cours d'eau de l'Ardèche mis en œuvre en 2012 par la FDPPMA 07, une pêche d'inventaire aura lieu sur l'Eyrieux cette année, au niveau de la station de Saint-Fortunat (Pont routier),

En clôture de l'échange sur les aspects faune piscicole, il est ajouté que la FDDPMA fournira une liste des pêches d'inventaires piscicoles réalisées sur le périmètre d'étude DOCOB, une demande écrite sera formulée par le SMEC, auprès de la FDDPPMA, pour que ces données lui soient transmises dans le cadre de l'étude DOCOB,

D'autre part, une demande sera faite à la DDT07 afin de récolter les éventuelles données provenant de pêches réalisées dans le cadre d'études préalables au dépôt de dossiers réglementaires du type Loi sur l'Eau ou étude d'impact.

Compte tenu des espèces « cibles » proposées pour les inventaires (BAM et BLN), les cours d'eau suivant seront écartés des prospections :

- L'Arnas,
- Les Effangeas,
- L'Aurance,
- Le Doulet et le Chiat (affluents rive droite de la Dunière)
- Le Charnut.

D'autre part, compte tenu de la donnée présente sur la rivière Dunière qui fait état d'un cours d'eau non-conforme et dégradé en terme de contexte ichtyologique, il est proposé de caractériser ce cours d'eau avec l'appui de la bibliographie, mais aucune investigation de terrain ne semble pertinente dans le cadre de l'étude DOCOB.



## II. VOLET ASTACICOLE

L'étude astacicole réalisée en 2005 par le bureau d'études CINCLE est très complète, néanmoins elle commence à dater,

Il est indiqué que le bassin versant de la Dunière présente des populations d'écrevisses californienne qui sont porteuses saines de la peste de l'écrevisse,

Il faudra être très méthodique et consciencieux lors des inventaires, que ce soit ceux à vocation piscicole ou astacicole, et bien désinfecter l'ensemble du matériel de pêche et l'équipement du pêcheur pour ne pas véhiculer de germes pathogènes,

Se pose la question de la présence de l'écrevisse à pieds blancs sur les cours d'eau du Charnut, du Doulet, du Chiat et de l'Aurance. Des témoignages anciens indiquent que cette espèce était bien présente sur ces cours d'eau (années 80-90), mais qu'elle aurait disparu. Les prospections réalisées lors de l'étude CINCLE démontrent qu'aucun indice de présence n'a été observé sur ces cours d'eau en 2005,

Le plan pluriannuel de gestion et d'entretien de la végétation des rives du Ruisseau de l'Aurance réalisé en 2007, indique que des écrevisses ont été observées dans le cours d'eau au cours de la phase de terrain permettant l'élaboration de ce document.

Il est rappelé le caractère dévastateur de l'usage abusif de désherbant pour l'entretien des bas côtés des routes. Le ruissellement de ces produits vers les cours d'eau peut entraîner des mortalités sur les populations d'écrevisses à pieds blancs. Une sensibilisation des agents techniques qui entretiennent les routes est programmée par le Conseil Général de l'Ardèche en 2013, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles.

Après échanges, il semble préférable d'axer les recherches de l'écrevisse à pieds blancs sur les cours d'eau qui présentaient des populations en 2005 (étude CINCLE). Les inventaires ciblant l'écrevisse à pieds blancs seront réalisés sur 2 nuits, il apparaît primordial de cibler les lieux d'échantillonnage compte tenu de l'étendu du périmètre d'étude,

D'autre part, il serait également intéressant de prospecter des cours d'eau où les données anciennes attestent de la présence de l'espèce mais où l'étude de 2005 n'a pas révélée sa présence. Ceci permettrait de rendre compte ou non du rétablissement de population. Les cours d'eau visés ici seraient notamment l'Aurance, le Chiat et le Doulet,

Il est précisé que les inventaires qui seront réalisés pour l'étude DOCOB seront des inventaires qualitatifs et non quantitatifs,

Actuellement est étudiée l'opportunité de compléter les inventaires écrevisses prévus dans l'étude DOCOB en mobilisant des financements du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de sa politique ENS, ainsi que de l'Agence de l'Eau. Une partie non négligeable des cours d'eau visés font partie de l'Espace Naturel Sensible « Serres Boutiérots, Vallée de l'Orsanne, de la Gluèyre et de l'Auzène » et une fiche action « Etude des populations d'écrevisses à pieds blancs » est intégrée au plan de gestion



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr)  
site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>



de la zone à enjeux « Gorges de la Gluère ». Il est précisé que tous les moyens étaient mis en œuvre pour faire avancer ce dossier rapidement afin d'en tenir compte dans les propositions de MRE sur les cours d'eau à prospecter,

Suite aux échanges précédents, les cours d'eau qu'il semblerait intéressant de prospecter dans le cadre de l'étude DOCOB, complétée par une éventuelle étude « Ecrevisse à pieds blancs » sur l'ENS « Serres Boutiérots, Vallée de l'Orsanne, de la Gluère et de l'Auzène », seraient : la Gluère, l'Auzène, l'Auzenet, l'Orsanne, la Veyruègne, le Doulet, le Chiat et l'Aurance,

## RELEVÉ DE DECISIONS

- La Fédération de Pêche de l'Ardèche fournira une liste des pêches et des données disponibles sur les rivières du périmètre d'étude du site B6,
- Les espèces de la Directive « Habitat » qui seront visées par les pêches et qui permettront de déterminer la localisation des stations d'étude seront le Blageon et le Barbeau méridionale.
- Les inventaires écrevisse à pieds blancs seront effectués selon une approche qualitative,
- La Maison Régionale de l'Eau présentera prochainement sa méthodologie d'étude piscicole et astacicole (plan d'échantillonnage) pour l'étude DOCOB du site B6, cette proposition sera validée par le comité technique du site B6, l'ONEMA et la Fédération de Pêche de l'Ardèche (FDPPMA 07),
- Le SMEC apportera aussi vite que possible des éléments concernant une éventuelle étude complémentaire sur l'écrevisse à pieds blancs qui serait réalisée en coordination avec le conseil général de l'Ardèche dans le cadre du site Espace Naturel Sensible « Serres Boutiérots, vallée de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne »,
- Le présent compte-rendu sera envoyé pour avis à l'ONEMA, au Conseil Général de l'Ardèche et au Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche.